

École primaire

Place du 11 novembre

25220 NOVILLARS

Téléphone : 03.81.57.01.93

Numéro administratif de l'école : 025 11646D

Procès-verbal du Conseil d'Ecole du 1^{er} trimestre Mardi 6 novembre, 17h30-19h30

Conseil d'école réuni en date du mardi 6 novembre de 17h30 à 19h30 sous la présidence de Mme PARRA LOPEZ Sandra, directrice de l'école. Mme Dumanchin Sylvie étant secrétaire de séance.

Présents :

Mesdames et messieurs les représentants des parents d'élèves, Mme BUREAU, M MARCHISET, Mme MARX, Mme DRABANT, Mme PHILIPPE, M ARBEY, Mme RICHARD,, Mme CORROTTE

Madame la DDEN, Mme GUILLEMIN

Mesdames et Monsieur les enseignants, Mme PETOLAS, Mme COLARD, M THEVENET, Mme DUMANCHIN, Mme BUCHER, Mme CAPPELLI

Monsieur le conseiller aux affaires scolaires, M LOUIS (*en remplacement de Mme HERNANDEZ excusée*)

Mesdames les ATSEM : Mmes BELTRAMELLI, COMTE et DATEU

Madame l'AESH : Mme Demoulin

Excusés :

Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale, Mme BAIRI

Monsieur le Maire, M BELUCHE

Madame la conseillère aux affaires scolaires, Mme HERNANDEZ

Monsieur le psychologue scolaire, M. MAIN

Madame la maîtresse E, Mme AVILES

Mesdames et Messieurs les représentants de parents d'élèves : Mme GEROME, M YALTIN, M VERMILLARD

Madame l'enseignante : Mme NICOLAS

Mesdames les aesh : Mme POUSSIERE, Mme HADJADJI

Monsieur le Service Civique : M LIGNIER

*Approbation du procès-verbal du conseil d'école n°3 du 19/06/2018 (élémentaire) et du 12/06/2018 (maternelle)

Ordre du Jour

1/ Rôle et fonctionnement du conseil d'école

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

Le conseil d'école, sur proposition de la directrice de l'école :

1° Vote le règlement intérieur de l'école;

2° Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire;

3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur : les actions pédagogiques et éducatives, l'utilisation des moyens alloués à l'école, les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés, l'hygiène scolaire, ...

4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école;

5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école;

Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités des délibérations. Les réunions du Conseil d'école ont lieu une fois par trimestre, seuls les représentants de parents titulaires ont le droit de participer en cas de vote.

2/ Rentrée 2018

***Résultats des élections des représentants de parents d'élèves :** Les élections des représentants de parents d'élèves se sont déroulées le vendredi 12 octobre de 8h à 12h :

➔ 64,09 % de participation (presque uniquement des votes par correspondance).

Comparativement, une participation en hausse par rapport aux années précédentes : 60,69 % en 2017-2018, 57,14 % en 2016-2017 / 54,76 % en 2015-2016 / 42,86 %....

Les parents présents ce soir ont donc été élus et sont représentants de parents d'élèves jusqu'aux prochaines élections (octobre de l'année prochaine).

Parents élus :

<u>Titulaires</u>	BUREAU Anne-Laure	MARCHISET Alexandre	MARX Audrey	GEROME Céline
	DRABANT Stéphanie	PHILIPPE Adeline	ARBEY Nicolas	
<u>Suppléants</u>	RICHARD Anne-Sophie	YALTIN Yildiray	VERMILLARD Anthony	CORROTTE Céline

***Effectifs 2018-2019 :**

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
4	15	18	23	20	21	15	18	27

***Organisation pédagogique :**

Mme PETOLAS	M THEVENET	Mme COLARD	
4 TPS+ 15 PS	18 MS	23 GS	

Classe de CP Mme CAPPELLI	Classe de CE1-CE2 Mme BUCHER	Classe de CE2-CM1 Mme DUMANCHIN	Classe de CM2 Mme PARRA LOPEZ / Mme NICOLAS
20 CP	21 CE1 + 6 CE2	9 CE2 + 18CM1	27 CM2

Au total : 161 élèves dans l'école.

Perspective : Il est encore trop tôt pour parler d'une éventuelle répartition ou d'effectifs futurs car il y a beaucoup trop de mouvement dans les effectifs pour anticiper. **Rentrée 2019 :** 20 PS (avec 4 déjà scolarisés en TPS) si on se fie aux listes de naissance. Néanmoins en l'état actuel des données, le total des élèves à la rentrée 2019 serait de 146, ce qui interroge sur l'avenir des 7 classes de l'école.

Autres personnels dans l'école :

*des **AESH** (Accompagnant aux Elèves en Situation de Handicap) pour l'aide aux élèves en situation de handicap au nombre de 3 dans l'école

*des **ATSEM** (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) au nombre de 3

*des **services civiques** au nombre de 2 dont le tuteur est la directrice de l'école

- *un enseignant spécialisé pour un élève en situation de handicap
- *un psychologue scolaire qui intervient dans l'école sur demande des enseignants et des familles
- *une maîtresse spécialisée (maîtresse E) qui intervient auprès des élèves en difficulté

*Règlement intérieur de l'école

Suite à la fusion des deux écoles, le règlement intérieur de la nouvelle école primaire doit être identique.

→ Conformément à la circulaire datée du 26 septembre 2018 sous le n°2018-114 , ajout :

Le téléphone portable ainsi que tous les équipements terminaux de communication électroniques (montres connectées, tablettes, ...) sont interdits dans la totalité de l'enceinte de l'école pour les élèves.

-Lecture est faite du règlement intérieur.

-Vote du règlement intérieur.

-Adoption : Le règlement intérieur est donc adopté à l'unanimité. Il sera distribué dans les familles et affiché dans les classes.

3/Projet d'école

Le projet d'école 2018-2021 a été validé par Monsieur le Directeur d'Académie.

Notre projet d'école porte sur le Soutien au Comportement Positif :

- * Axe 1 : Assurer un parcours de réussite à chaque élève : améliorer le bien-être à l'école, favoriser le respect de chacun
- * Axe 2 : Interroger les pratiques professionnelles en vue d'améliorer la réussite scolaire : assurer une progression des apprentissages
- * Axe 3 : Construire les conditions d'une prise en charge éducative cohérente : assurer le suivi éducatif de chaque élève

Nous devons élaborer d'ici décembre les fiches actions inhérentes à ce qui sera mis en place pour parvenir à ces objectifs fixés (par exemple pour « *se sentir bien pour réussir* », l'explicitation du travail sur les émotions, sur la gestion autonome de conflits, ...). Elles seront présentées lors du prochain conseil d'école.

4/Sécurité : exercice incendie, exercice PPMS, plan vigipirate

* Exercice incendie :

Le premier exercice incendie s'est déroulé le **8 octobre**.

- Deux exercices distincts ont été réalisés. Le premier dans le bâtiment de la maternelle à 10h20 puis un second dans le bâtiment des élémentaires à 10h35.
- L'ensemble des personnels (élèves et enseignants) a été évacué (sortie du périmètre scolaire) :
 - Bâtiment maternelle : en 56 secondes
 - Bâtiment élémentaire : 1min16secondes (*2min34 avec appel nominatif*)

* Exercice PPMS : Le premier exercice a eu lieu le **15 octobre**.

Deux exercices distincts ont été réalisés. Le premier dans le bâtiment de l'élémentaire à 9h50 puis un second dans le bâtiment des maternelles à 10h20.

->Bâtiment de l'élémentaire : simulation d'intrusion. La sonnette de l'école a retenti 3 fois. Tout s'est bien déroulé.

La problématique des hublots s'est posée, les talkies-walkies ont été oubliés et la classe de CM2 a été agitée durant l'exercice.

->Bâtiment des maternelles : simulation d'intrusion. Corne de brume. Tout s'est bien déroulé. Apparaissent les difficultés suivantes : porte de la classe des TPS/PS sans volet, les hublots des classes à calfeutrer

Nous effectuerons prochainement un exercice de simulation PPMS tempête. L'exercice sera commun aux deux bâtiments (simultanément) et nous testerons les talkies sur le même canal. Mme PARRA LOPEZ Sandra sera partie prenante de l'exercice en étant dans sa classe pour mesurer la faisabilité des actions définies.

Le PPMS est validé par le conseil d'école et signé par l'ensemble de ses membres.

Plan vigipirate :

Le plan vigipirate est toujours en cours dans les établissements scolaires.

Une personne est positionnée à l'accueil de l'école maternelle et élémentaire lors des temps d'accueils des élèves afin d'assurer une vigilance accrue.

Les portes d'entrée sont fermées à clé.

Le portail d'entrée de l'école maternelle est clos.

Un problème demeure sur la fermeture du portail d'entrée de l'élémentaire : un mini-portillon a été placé à hauteur du passage pour personnes à mobilité réduite ce qui clôt réellement le périmètre scolaire. Le grand portail peut désormais être fermé avec une clé. De plus, le grand portail donnant derrière la cantine est également équipé d'une serrure, ce qui permet ainsi un vrai périmètre scolaire clos autour de l'école. Une problématique sur les clés est soulevée quand à l'organisation de la fermeture du portail de l'élémentaire car aucune sonnette ne permet de savoir qu'une personne s'y trouve et cela demanderait aux enseignantes de l'école de quitter leur classe pour aller ouvrir pour les entrées des personnes du bâtiment de l'élémentaire et du bâtiment de la maternelle.

5/Argent

-Investissements municipaux

Maternelle	Elémentaire
Crédit fournitures scolaires : demande à 20€ par élève (attention maternelle 17€ à augmenter)	
Subvention coopérative : 17€ par élève	
	Crédit papiers : 100 ramettes A4 + 5 ramettes A3
Crédit pédagogie : 300€ / classe soit 900€	
Crédit Noël : 100€ / classe soit 300€	
Crédit renouvellement mobilier et coins-jeux : 500€	
	Crédit bus : 8 bus par année
	Subvention exceptionnelle bus rencontre handball CM2 au collège : 130€
	Demande d'une subvention exceptionnelle pour le remplacement de tables + chaises : 10+5+8-> 23 (5 tables + chaises = 600€) ->Demande de 10 tables + 10 chaises
	Subvention exceptionnelle (renouvellement manuels) = 1500€
Crédit sortie de fin d'année : 1/3 du prix du bus + des entrées de la sortie de fin d'année	Subvention demande numérique : vidéoprojecteurs classe de CP et CE1-CE2
Crédit direction : 100€	

Panneau d'affichage commun pour l'école primaire à placer sur le mur derrière le poteau de la salle socioculturelle :
97,5cm X 92 cm → 388,80€

-Coopérative scolaire

Deux comptes d'école existent et perdureront. Une coopérative pour les maternelles et une coopérative pour les élémentaires.

Maternelle : 2957,32€

Elémentaire : 3080,37€.

L'argent permettra de financer les futurs projets à venir comme l'achat de livres, l'abonnement à un magazine dans la classe, ...

6/Travaux

* Travaux réalisés :

De nombreux travaux ont été réalisés durant les vacances. Merci aux agents communaux.

* Demande de travaux :

Bâtiment Maternelle	Bâtiment Elémentaire
<ul style="list-style-type: none">- Création d'un préau- Peintures des locaux communs (couloirs, rotonde, coin des ATSEM, salle de réunion)- Pose de protections permettant d'éviter que les bancs de la rotonde ne viennent casser les vannes thermostatiques des radiateurs- Vérifier les tables de la classe de GS (plateau tournant)- Obturer l'espace entre la haie et le mur de l'école vers le portail d'entrée dans la cour- Portail avant- Tracer les lignes de fond de cour-Vérifier les tapis sous les structures de jeu (notamment la jonction entre le bitume et les tapis)- Trou dans le tapis sous la structure de jeu- Lecteur CD de Mme Collard-Vérification de tous les volets	<ul style="list-style-type: none">- <u>Elève non-voyant</u> : trous des arbres- <u>Composteur neuf</u> à remettre en état et à installer derrière l'école maternelle vers la chaufferie.- Installation d'un <u>panneau</u> sur le mur du préau + peinture à la craie-Repeindre les portails + grilles- Trou dans la cour (flaque d'eau énorme, verglas en hiver)-Vérification de tous les volets

7/Vie de l'école (actions des parents d'élèves, sorties, interventions, ...)

RASED : L'école de Novillars dépend du RASED (Réseau d'Aide Spécialisé pour les Elèves en Difficulté) du secteur de Roulans composé d'un psychologue scolaire (M MAIN) et d'une maîtresse E (Mme AVILES).

Mme AVILES intervient auprès de groupes d'élèves fragiles dans les niveaux des CE1 et CE2 (hors la classe) et intervient en classe de CP. Le cycle 2 est une priorité pour ce début d'année.

Evaluations CP et CE1 : Les évaluations CP et CE1 ont été passées en septembre. Les résultats vont être transmis aux parents.

0 Projets réalisés :

***Intervention de Hubert Ben Kemoun** dans la classe de CE1-CE2 dans le cadre du salon du livre « Livres dans la boucle »

***Intervention de Mme Guillemin sur les abeilles** le mardi 9 octobre auprès des classes d'élémentaire.

***Course ELA** : Les classes de CP et de CM2 ont participé à la course ELA dans le parc jeudi 18 octobre.

O Projets à venir :

***Projet « résidence d'artistes »** : deux artistes sculpteurs, graveurs interviendront auprès des élèves afin de leur présenter et de leur faire pratiquer différentes techniques de gravure. Il s'agit de l'association les 2 portes. 60 heures sont dévolues dans ce projet à la pratique avec les artistes.

***Spectacle Noël** : un spectacle de Noël sera financé par l'association des Petits Zécoliers.

***Spectacles** : L'ensemble des classes de l'école se rendra à des séances de cinéma. Dates à convenir

***Battle de lecture** : la classe de CM2 participera avec l'aide de Babeth de la bibliothèque et la classe de CE2-CM1 pour la déambulation.

***Projet ASTEP** : la classe de CM2 accueillera un étudiant en sciences (février et mars) le jeudi AM qui apportera son expertise lors de 8 séances de sciences construites avec Mme PARRA LOPEZ.

***Education à la citoyenneté** : la classe de CM2 demandera à participer à la piste de prévention routière. Des gendarmes de Prévention de la Délinquance Juvénile d'Etupes sont intervenus sur le thème des violences et des risques pénaux le mardi 6 novembre matin.

***Orchestre Victor Hugo** : demande pour participer au spectacle de l'Orchestre Victor Hugo. Confirmation en fonction des places disponibles en décembre.

***Chorale d'école** : Une chorale d'école est mise en place par les 7 classes de l'école.

Les répétitions se dérouleront tout d'abord dans chaque bâtiment avec comme finalité le chant de la chorale à « Citadelle chante » lors de la semaine de la fête de la musique en juin.

***Guédelon** : Un projet en cours qui représente un coût important. Le financement reste le principal obstacle.

Il est rappelé que l'association de parents d'élèves a besoin de bonnes volontés pour fonctionner et que toute aide est précieuse!

8/Organisation du temps scolaire

L'organisation actuelle du temps scolaire a été validé pour cette année scolaire 2018-2019. La question se pose de nouveau pour la rentrée 2019-2020.

Beaucoup de débats ont déjà eu lieu sur ce sujet lors des conseils d'école précédents (en élémentaire comme en maternelle). C'est pour cela que nous allons rester sur un vote de chacun.

->Les représentants de parents d'élèves pour les aider dans leur vote, ont fait passer un sondage auprès des parents de l'école. Résultats du sondage réalisé par les représentants de parents : 109 votants pour la semaine de 4 jours et demi, 139 votants pour la semaine de 4 jours.

->Le vote aura lieu à bulletin secret afin que chacun soit libre de sa décision.

->Résultat du vote : 10 voix contre la poursuite de la semaine à 4 jours ½, 5 voix pour ,1 abstention.

Attention au résultat du vote : Le résultat n'a pas valeur de décision finale. Seuls les services de l'inspection académique du Doubs sont décisionnaires.

Le Conseil d'école exprime sa volonté de ne pas poursuivre la semaine de 4 jours 1/2 pour la rentrée 2019-2020.

En revanche, la mairie fera également savoir à l'inspection sa volonté à poursuivre ou non l'organisation actuelle du temps scolaire. L'Inspection académique prendra en compte ces deux avis et informera le conseil d'école de la décision finale.

9/Questions diverses

- **Incident de couteaux à l'école** : Récemment, deux élèves de CM2 ont été pris avec des couteaux sur eux lors d'une récréation. Les parents de ces élèves ont été rencontrés, la gendarmerie informée et le psychologue scolaire est intervenu. Ces élèves se sont expliqués et un débat en classe a eu lieu.

■ Questions de parents d'élèves :

**Serait-il possible que durant le temps de garderie du soir une aide aux devoirs soit réalisée?*

**Et, en cas de retour aux 4 jours, est-il envisageable que les activités proposées actuellement soient décalées après 16h30 (pendant le temps de garderie) ou/et le mercredi (pour les enfants allant au centre aéré)?*

Ces questions seront transmises à la directrice du péri-scolaire.

- Transmission du PV du Conseil d'école : les personnes présentes au conseil d'école consentent à recevoir le procès-verbal par mail. Le procès-verbal est également affiché aux entrées des deux écoles et consultable sur le site internet de la mairie de Novillars.

■ Dates des prochains conseils d'école :

Conseil d'école n°2 : lundi 4 février 2018 17h30

Conseil d'école n°3 : mardi 18 juin 2018 17h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10

Secrétaire de séance : Mme Dumanchin

Président de séance, Mme PARRA LOPEZ